



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES
Réf. : Finances - NB

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 69 /2024

OBJET : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE - Police municipale – Remboursement des frais de mise en fourrière à Monsieur Xavier LEGRIS.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la mise en fourrière le 15 octobre 2023 à 6H02 par les agents de la Police Municipale de la voiture Volkswagen Tiguan immatriculée ET-563-CM appartenant à Monsieur Xavier LEGRIS

Vu le classement de cette infraction par Monsieur l'Officier du Ministère Public le 30 janvier 2024

DECIDE

De rembourser les frais de mise en fourrière par Angles Auto Dépannage, d'un montant de 134.11 € (cent trente quatre euros et onze cent), dont a du s'acquitter Monsieur Xavier LEGRIS.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 11 Avril 2024



Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240411-69-2024-AU
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Hôtel de Ville

2. rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville